

37

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI - WAGNER(suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER - SCHNEIDER(suppléant)
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG - BASTIAN(suppléant)

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM APPRILL, WALTER et

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

7) Modification n° 1 du PLU : choix du Bureau d'étude.

Vu la délibération du 25 janvier 2006, portant sur la modification simplifiée du PLU.

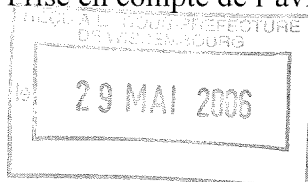
Après consultation de bureaux d'études, un seul Bureau d'Etude a répondu, le bureau d'études TOPOS, pour un montant de **5.500 € HT**, comprenant la méthodologie suivante :

Première phase : Etudes et mise en forme du dossier :

- Présentation des éléments à modifier
- Justification des modifications et prises en compte de l'état initial.
- Préparation de la notice de modification.
- Mise en forme des éléments modifiés du PLU

Deuxième phase : Suivi et approbation et préparation du dossier pour approbation :

- Consultation des services associés.
- Récolte des avis et correction si nécessaire.
- Préparation du dossier pour l'enquête publique.
- Prise en compte de l'avis du commissaire enquêteur.



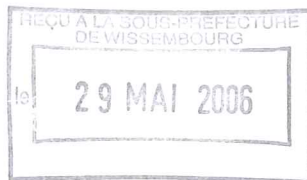
Le calendrier prévoit quatre réunions, à savoir :

- trois réunions pendant la 1^{ère} phase (réunion de démarrage, d'élaboration du dossier, puis de présentation et validation du dossier avant envoi aux PPA)
- une réunion avec le Conseil Communautaire pour présenter les résultats de l'enquête.

Il est précisé que TOPOS pourra faire réaliser les travaux de reprographie à la charge de la Communauté de Communes.

Le Bureau d'Etudes présente les modalités de paiement : 50% la 1^{ère} phase puis 50% à la 2^{ème} phase, les quatre réunions sont comprises dans le prix, soit au **total 5.500 € HT** ; il sera facturé 450 € HT par réunion supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Président à signer tout acte nécessaire à la modification du PLU.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHTELBRONN, le 23 mai 2006

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

